

LA CIRCULAIRE N°6-2012 ACTION SOCIALE

Groupe de travail du 15 novembre 2012

Ce groupe de travail s'est réuni sous la présidence du Sous Directeur des politiques sociales et des conditions de travail. Il avait à son ordre du jour :

- l'action sociale au bénéfice des retraités
- les missions des délégations départementales d'action sociale suite au processus de discussions engagé depuis le début de l'année.

Ces groupes de travail ont pour objectif de permettre d'établir une information plus large en direction des retraités et d'élaborer un document cadre sur les missions et le fonctionnement des délégations départementales de l'action sociale dès 2013.

L'Action Sociale des retraités...suite

En avant propos, le président indique que pour l'enquête sur l'action sociale en faveur des retraités initiée auprès des délégations départementales, seules 27 d'entres elles ont fait l'objet de débats lors de CDAS. Il confirme que l'administration relancera les départements qui n'ont pas répondu.

Il précise qu'au-delà du CNAS, d'autres instances tel le CHSCT-M organise avec le médecin de prévention, le suivi post professionnel des retraités (pour ceux qui ont été exposés à l'amiante, aux diverses substances toxiques et agents chimiques dangereux).

Le bilan de cette enquête montre qu'il faut <u>améliorer la communication</u> des retraités et des futurs retraités. L'idée de généraliser et de retravailler une plaquette déjà existante dans certains départements (30% en ont déjà créée), sur une présentation de l'action sociale et du service social est unanime. Les fédérations se sont interrogées sur les moyens de diffusion de l'information par le biais de la revue « Echanges » et la possibilité de la mentionner sur le bulletin de pension.

FO FINANCES considère que les retraités doivent être reconnus comme bénéficiaires de l'Action Sociale au même titre que les actifs. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas partout !

Elle a attiré l'attention sur l'aggravation de leurs conditions de vie d'une façon globale. Le gel du barème de l'impôt sur le revenu depuis deux ans, la suppression de la ½ part ont généré pour ceux et celles qui étaient jusqu'alors non imposables, une imposition de fait à la TH et à la redevance TV, sans parler de l'accès aux soins.

FO FINANCES constate que certains retraités vivent dans une profonde solitude. La communication sur tous les thèmes de l'action sociale doit être plus importante pour maintenir le lien au quotidien.

La question de la mise en place de la formation « préparation à la retraite » à toutes les Directions a été soulevée. Cette journée est appréciée mais n'est organisée que sur 19 départements d'après les premiers résultats de l'enquête. En cause, l'autorisation d'absence n'est pas systématiquement octroyée. L'agent est obligé de prendre sur ses jours de congés.

Pour FO FINANCES cette autorisation d'absence devrait être systématiquement donnée.

S'agissant de <u>la restauration</u>, certains retraités en province ne bénéficient pas de la subvention repas du Ministère et se voient parfois même payer un tarif dit « extérieur ».

Pour FO finances, les retraités doivent se restaurer au même tarif que leurs homologues qui déjeunent dans les restaurants parisiens de l' AGRAF.

Concernant <u>le logement</u>, aucune contrainte n'est faite aux retraités et futurs retraités pour restituer leur logement. Pour autant, l'administration n'est pas favorable à l'accès des logements pour les retraités.

FO FINANCES demande qu'en cas de situation particulière, (relogement lié à perte du conjoint par exemple), un retraité ait la possibilité de faire une demande.

Les prêts leurs sont ouverts comme aux actifs. Une information doit être faite régulièrement sur ce sujet.

Chaque année les départements reçoivent une dotation appelée **Budget d'Initiative Locale (BIL).** C'est une enveloppe de crédits répartie entre les CDAS en fonction des effectifs (actifs, retraités, enfants). Une petite partie est consacrée aux retraités. Certains départements dénombrent plus de retraités que d'actifs. De ce fait, on peut facilement imaginer que certaines délégations ont peu de marge de manœuvre quant aux actions mis en œuvre pour les retraités.

Pour FO FINANCES le principe du BIL accentue les disparités de traitements entre actifs et retraités dans les départements. Compte tenu de la progression constante du nombre de retraités, FO FINANCES demande l'abondement des crédits BIL.

FO FINANCES a de nouveau réaffirmé qu'elle était favorable à la présence des retraités exclusivement en tant qu'expert dans les CDAS.

Sur la base des discussions de ce groupe de travail, et pour améliorer la communication en faveur de tous les retraités, l'administration s'est engagée :

- A interpeller le service des pensions pour connaître en temps réel, dans la mesure du possible, la liste des retraités Finances qui serait fournie aux délégations départementales,
- A présenter les prestations mais aussi la délégation d'action sociale, sous forme d'un support déjà existant qui sera envoyé à tous les retraités. Ils pourront s'ils le veulent adresser leur adresse mail en retour. Cette plaquette pourrait être envoyée par les délégations aux services RH de chaque direction afin de la transmette aux futurs retraités,
- A acter les actions de communication dans la lettre d'orientation annuelle adressée aux présidents de CDAS, dès 2013,
- A améliorer l'accès à la restauration collective, par une tarification appropriée,
- A compléter les résultats de l'enquête sur les situations d'urgence des retraités, par une analyse des secours effectués par le service social du Nord et de l'Aquitaine, qui sera ensuite généralisée à tout le territoire
- A interroger les directions pour connaître les modalités de participation aux journées « préparation à la retraite ».

Pour FO FINANCES, les retraités des ministères économique et financier ont toute leur place dans les rangs des bénéficiaires des prestations d'action sociale.

Ce groupe de travail a confirmé que les prestations sont ouvertes à tous les retraités mais qu'il était plus que jamais indispensable de les informer régulièrement.

Face à l'évolution démographique des retraités Finances et dans un contexte économique et social toujours plus difficile, FO FINANCES continue à revendiquer une réelle politique d'action sociale au croisement de la vie professionnelle et extra professionnelle qui permette d'améliorer les conditions de vie de tous les agents, actifs et retraités.

Les délégations départementales

Le président précise que nous sommes au début du processus de discussions et qu'à mesure de l'avancement des travaux, les documents seront amenés à être modifiés.

Suite à la présentation des documents de travail et aux premiers échanges avec l'administration, **FO FINANCES** est intervenue sur le manque de fiches spécifiques des métiers des correspondants sociaux et du correspondant régional CHORUS.

Ces acteurs de l'action sociale ont un rôle déterminant dans l'activité départementale et régionale. Le processus de discussion qui est engagé aujourd'hui doit définir les missions de chacun. Il nous paraît donc normal d'avoir ces documents complémentaires. De plus, il apparaît depuis quelques années un sous effectif de correspondants sociaux.

Le président indique que l'on peut commencer à parler des correspondants sociaux même s'il n'y a pas de fiches. De plus, dans un département, en l'absence de CR, le délégué doit pouvoir travailler avec les services des Ressources Humaines pour échanger et relier les informations.

La correspondante sociale des Douanes présente le réseau spécifique de cette direction. Créé en 1960, il est composé de 49 correspondants sociaux actuellement. Ce sont des emplois pourvus par des agents de catégorie B. Le correspondant social a un rôle très étendu. Bien entendu, il est le relais de l'action sociale du Ministère en premier lieu. Il a un rôle dans les visites de la médecine de prévention, et il est le relais de l'assistant du service social, de la Mutuelle des Douanes. Il joue un rôle dans la politique de restructuration. Il dispose d'une formation initiale de 10 jours. Il travaille avec les collègues de l'action sociale au niveau du département mais aussi de la région. Il est le correspondant handicap.

Le président informe qu'il organisera un groupe de travail sur la doctrine d'emploi des correspondants sociaux avec les Directions.

Le Directeur Général des Douanes reste très attaché à cette fonction.

Dans certains départements à la DGFIP, il n'y a plus de correspondants sociaux ou bien à l'occasion d'appel à candidature, la direction locale refuse de laisser partir les agents qui postulent. D'autres installés au sein du service des ressources humaines se fondent petit à petit dans les fonctions.

Pour toutes ces raisons, **FO FINANCES** aurait apprécié la présence d'un représentant de la DGFIP pour parler du rôle des correspondants sociaux au sein de cette direction.

Le président informe de la mise en place d'aide de psychologues à l'attention des assistants du service social et des médecins de prévention en 2013.

S'agissant du correspondant CHORUS, l'administration rappelle sa fonction autour du délégué départemental, et du service social.

Il est implanté en principe dans le chef lieu de région. Il est responsable de l'unité opérationnelle. Il travaille dans CHORUS formulaire pour enregistrer les engagements de dépenses. Il doit donner les informations sur les prévisions de dépenses en fin de gestion. Il prend également en compte les dépenses de santé sécurité au travail.

Le président nous précise qu'une fiche sera fournie sur les fonctions du correspondant CHORUS.

Le président insiste sur le volume d'emplois qu'il détient. Il explique qu'avec ce volume d'emploi un réseau dédié est constitué mais que pour économiser des emplois il va créer des inter régions.

Pour **FO FINANCES**, le réseau de l'action sociale est constitué d'un réseau de délégué départemental qui garde son pouvoir décisionnel et d'un réseau dédié des dépenses CHORUS.

Concernant les secours, le président a rappelé le rôle essentiel du service social dans la nouvelle procédure. Il prévoit que l'instruction du dossier est faite par l'assistant du service social et le délégué émet son avis. L'intervention de la conseillère technique régionale du service social et du correspondant régional CHORUS est présentée. **FO FINANCES** a insisté sur le respect de la confidentialité.

Le président nous informe que la procédure retraçant les modalités d'attributions sera finalisée après les journées des 28 et 29 novembre du service social et la rencontre du 20 décembre avec les CTRSS et les CRC. Elles devront veiller à respecter la confidentialité des dossiers.

Questions diverses:

FO FINANCES est intervenue sur le problème du paiement des petites dépenses dans les délégations en l'absence de régie. Le président a confirmé la mise en place de carte de crédit pour chaque délégué afin de faire face à celles urgentes, à compter de 2013.

Pour FO FINANCES le dossier n'est pas clos. Dès le 30 novembre, nous entamerons de nouvelles discussions sur la doctrine d'emploi des délégués.

A cette occasion, FO FINANCES n'aura de cesse de toujours défendre ses revendications, et d'exiger le maintien humain et budgétaires nécessaires au bon fonctionnement de l'action sociale ministérielle.

<u>Délégation FO FINANCES</u>

Françoise PHELIX (titulaire), Anne-Marie RENAUDIN (titulaire), Maryse MECOCCI (experte)